



Bernadette Groison
Secrétaire Générale
BG/NO/15.16/

Fédération Syndicale Unitaire
104 rue Romain Rolland - 93260 Les Lilas - Tél : 01 41 63 27 30 – Fax : 01 41 63 15 48
Email : fsu.nationale@fsu.fr - Site web : www.fsu.fr

Madame Najat Vallaud-Belkacem
Ministre de l'Éducation nationale, de
l'Enseignement supérieur et de la Recherche
110 rue de Grenelle
75700 Paris

Les Lilas le 1^{er} février 2016

Objet : statut et corps des psychologues de l'Éducation nationale

Madame la Ministre,

Le 1^{er} juillet 2015, vous avez annoncé la création du corps de psychologues de l'Éducation nationale qui regroupera les psychologues des écoles et les conseillers d'orientation-psychologues. Cette avancée a été saluée par le SNES-FSU et le SNUipp-FSU comme par de nombreuses organisations syndicales et associations. Cette reconnaissance pleine et entière de la psychologie et des psychologues au sein du service public d'éducation était demandée depuis plus de 30 ans.

La FSU, avec ses syndicats SNES et SNUipp, s'est fortement engagée dans le travail préalable à l'écriture du futur décret. Le référentiel d'activité a été finalisé comme prévu à la fin 2015 et les référentiels de compétences et de formation sont en cours d'élaboration. Le décret est annoncé pour juin 2016 avec une organisation du concours permettant l'entrée de la première promotion en septembre 2017, au moment où les formations DECOP et DEPS laisseraient place aux nouveaux recrutements.

Pour la FSU, l'ouverture des négociations PPCR ne doit en aucun cas conduire à un report de calendrier pour la publication des textes réglementaires portant création du nouveau corps. Il est donc indispensable que le décret statutaire et le lancement du concours soient sécurisés au plus tôt, sans possibilité d'ajourner ce grand chantier et les avancées positives qu'il porte, ni de revenir sur le recrutement prévu pour la session 2017.

C'est pourquoi, la FSU vous demande de prendre toutes les dispositions nécessaires afin que votre engagement sur la création de ce nouveau corps soit tenu.

Dans le cadre des discussions PPCR, la FSU demande la tenue d'un groupe de travail spécifique sur la structure hiérarchique et l'évaluation des personnels de ce nouveau corps.

Si les discussions sur la déclinaison des dispositions prévues dans le cadre de la négociation PPCR n'aboutissent pas avant la publication du nouveau décret, celui-ci devra reprendre la structure de carrière des corps enseignants et assimilés de catégorie A (professeurs certifiés, professeurs des écoles...) ainsi que la structure hiérarchique existante dans chacun des corps dont sont issus les futurs psychologues de l'Éducation nationale. Suite aux décisions prises sur les rémunérations et les carrières, le corps des psychologues de l'EN, corps de catégorie A, assimilé aux corps susnommés, devra bénéficier des mesures prises pour ces corps.

Pour la FSU, cette refondation de la place de la psychologie dans le système scolaire doit aboutir dans de bonnes conditions. Elle est très attendue par les personnels qui ont salué l'annonce de la création de ce corps unique de psychologues de l'éducation nationale initié par votre Ministère et attendent sa mise en œuvre.

Nous restons à votre disposition.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'expression de mes salutations respectueuses.

Bernadette Groison
Secrétaire Générale

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Groison', with a stylized flourish at the end.